

PAR COURRIEL

Lausanne, le 6 décembre 2018

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 4 décembre 2018, concernant l'heure des questions du mardi 11 décembre 2018.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
4 décembre 2018	Question orale Stéphane Montangero - Où en est la promotion des produits du patrimoine culinaire vaudois dans la restauration collective ?	18_HQU_167	DTE
4 décembre 2018	Question orale Valérie Schwaar - Quelle est la stratégie de Conseil d'Etat vis-à-vis du soutien aux véhicules à motorisation alternative (propulsion bi-mode gaz/benzine) ?	18_INT_170	DTE
4 décembre 2018	Question orale Daniel Meienberger - C4 après 4 ans	18_INT_171	DFJC/ DFIRE
4 décembre 2018	Question orale Jean-Daniel Carrard - Prestation de la PC en 2019 cinq fois plus chère ! Est-ce que le Conseil d'Etat ne considère pas qu'il va mettre en difficulté, pour ne pas dire remettre en question, bon nombre de manifestations cantonales en optant pour une philosophie qui quintuple les factures auxquelles les organisateurs sont habitués ?	18_HQU_162	DIS
4 décembre 2018	Question orale Jean-Daniel Carrard - Explication du droit aux subsides OVAM : est-il possible de les rendre plus compréhensibles ?	18_HQU_161	DSAS
4 décembre 2018	Question orale Hadrien Buclin - Medtronic et CHUV : des risques de conflits d'intérêts	18_HQU_163	DSAS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
4 décembre 2018	Question orale Muriel Thalmann - La E-cigarette des ados, Juul, sera bientôt en vente libre dans les kiosques : va-t-on attendre avant d'agir et assister à un remake de ce qui s'est passé avec la mise sur le marché des alcopops ?	18_HQU_165	DSAS/ DEIS
4 décembre 2018	Question orale Hadrien Buclin - Atteinte aux droits des salariés d'Hilcona à Orbe : pourquoi l'inspection cantonale du travail n'est-elle pas intervenue de manière efficace ?	18_HQU_160	DEIS
4 décembre 2018	Question orale Jean Tschopp - Quelles mesures le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) prévoit-il pour empêcher une concurrence déloyale entre livreurs habituels et livreurs sous contrat avec Uber Eats ?	18_HQU_164	DEIS
4 décembre 2018	Question orale Stéphane Balet - Hilcona, l'inspecteur du travail a-t-il pu tout contrôler ?	18_HQU_166	DEIS
4 décembre 2018	Question orale Stéphane Montangero - Le rapport sur la nouvelle LABD a-t-il été noyé quelque part ?	18_HQU_168	DEIS
4 décembre 2018	Question orale Didier Lohri - Qui contrôle les restaurants scolaires des réseaux reconnus FAJE munis d'une annexe de pique-nique ?	18_HQU_169	DIRH

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Reçu le 04.12.18

18-HQU-167

Scanné le _____

Question orale – où en est la promotion des produits du patrimoine culinaire vaudois dans la restauration collective ?

Le 19 mai 2015, notre parlement adoptait le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat intitulé « Mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois ».

En conclusion dudit rapport, il est fait mention de l' « intégration de la promotion de ces 31 produits dans les actions d'accompagnement des chefs de cuisine pour accroître la part des produits locaux dans l'approvisionnement de la restauration collective publique ».

Il était alors dit explicitement par le Conseil d'état que « Quant à la quatrième piste, elle sera réalisée dans le cadre de la stratégie cantonale sur la promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective développée dans le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Ferrari. »

Il y a près de 10 ans, l'inventaire du patrimoine culinaire suisse, dont le nôtre, était enfin publié, après un énorme travail. A cette occasion, nous posons au Conseil d'état la question suivante : quelles actions concrètes ont été entreprises depuis l'adoption du précité rapport à propos de la promotion des produits du terroir au sein de la restauration collective ?

Stéphane Montangero



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HOU-170

Déposé le : 04.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat vis-à-vis du soutien aux véhicules à motorisation alternative (propulsion bi-mode gaz/benzine) ?

Question posée

Fin 2017, le Conseil d'Etat décidait de supprimer le rabais sur la taxe automobile sur la taxe des véhicules bi-carburant (gaz/benzine) et émettant plus de 119 grammes de CO₂ par km dont bénéficiaient les détenteurs de ce types véhicules. Cette décision - qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018 - a été contestée au Tribunal cantonal par un certain nombre de bénéficiaires de ce rabais.

Le tribunal a tranché en leur faveur, sans que le Canton ne recoure contre ce jugement.

Dès lors, le rabais de 75% est toujours en vigueur.

Il est utile de rappeler ici que les véhicules fonctionnant au gaz naturel ont un bilan écologique excellent, le classement de l'Ecomobiliste 2018 hissant 9 modèles fonctionnant au gaz parmi les 12 véhicules en tête du palmarès.

Cette décision du Conseil d'Etat stoppée par cet arrêt du Tribunal cantonal nous éclaire peu sur la stratégie du canton en matière de promotion de véhicules à bi-carburant (gaz/benzine).

Quelle est donc la stratégie du Conseil d'Etat vis-à-vis du soutien aux véhicules à motorisation alternative (propulsion bi-mode gaz/benzine) ?

Nom et prénom de l'auteur :

Schwaar Valérie

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-171

Déposé le : 04.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

C4 après 4 ans

Question posée

Lors de la séance du 11 novembre 2014 le Grand Conseil a accepté une demande de crédit d'étude de CHF 9'700'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation du projet Campus Santé comprenant la construction d'un bâtiment pour le Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4), le regroupement de la Haute Ecole de Santé Vaud (HSEAV), ainsi la réalisation de logements d'étudiants.

La planification d'intention prévoyait l'acceptation du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil en octobre 2018.

Pour cette raison j'ai l'honneur de poser la question suivante : Où en est aujourd'hui avec ce projet ?

Nom et prénom de l'auteur :

Meienberger Daniel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-162

Déposé le : 04.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Prestation de la PC en 2019 cinq fois plus chère !

est-ce que le Conseil d'Etat ne considère pas qu'il va mettre en difficulté, pour ne pas dire remettre en question, bon nombre de manifestations cantonales en optant pour une philosophie qui quintuple les factures auxquels les organisateurs sont habitués ?

Question

La Ville d'Yverdon-les-Bains organise plusieurs manifestations chaque année, tout comme de nombreuses autres villes et associations dans le Canton, qui nécessite la participation des engagés de la PC vaudoise.

Quelle n'a pas été notre surprise de découvrir les devis transmis par l'ORPC pour leurs participations en 2019. Par exemple : depuis plusieurs années, la facture au triathlon d'Yverdon-les-Bains s'élève à CHF 12'000.-, mais elle est annoncée à CHF 56'830.- pour 2019, au motif que, désormais, c'est à l'organisateur d'assumer entièrement les prestations horaires des engagés de la PC mobilisés pour l'occasion. Soit presque 5x le montant actuel !

Nom et prénom de l'auteur :

Carrard Jean-Daniel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-161

Déposé le : 04.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Explications du droit aux subsides OVAM : est-il possible de les rendre plus compréhensibles ?

Question

Il a été porté à ma connaissance les explications transmises par l'OVAM dans le cadre d'une décision relative au droit au subside LAMal.

Force est de constater qu'il n'est pas aisé de les comprendre.

Passé la bataille des acronymes (UER, RDU), vous essayez de comprendre la logique exposée.

Je cite une partie des explications :

Le taux d'effort correspond au rapport entre le total annualisé des primes des membres de l'UER (somme de la colonne b dans le tableau ci-dessous) moins la déduction des éventuels subsides ordinaires octroyés et le RDU (lettre A du tableau du détail du calcul RDU).

Je me suis donc attelé avec une feuille et un crayon, sans succès.

J'ai donc essayé de demander de l'aide autour de moi et ai pu constater que je n'étais pas le seul à peiner sur les explications.

Peut-être faut-il avoir une formation spécifique...

Il apparaît donc évident qu'un tel courrier n'est pas compréhensible à moins d'avoir à disposition un traducteur rompu à cet exercice, ce qui m'interpelle tout particulièrement quand on sait que ces courriers sont majoritairement adressés à des personnes en difficulté.

Nom et prénom de l'auteur :

Carrard Jean-Daniel

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, positioned above a horizontal line.

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-163

Déposé le : 06.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Medtronic et CHUV : des risques de conflits d'intérêt ?

Question posée

Un grand quotidien vaudois a récemment consacré une enquête approfondie aux liens entre la grande entreprise de technologie médicale Medtronic et le CHUV. Cette enquête repose sur l'examen de 88 contrats liant l'entreprise et le centre hospitalier et universitaire cantonal. Elle révèle des financements en provenance de l'entreprise potentiellement problématiques au regard de la prévention de conflits d'intérêt, tels que le financement partiel de colloques, d'apéritifs, de nuits d'hôtel, etc. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas que certains de ces financements risquent de porter atteinte à l'indépendance de jugement des médecins-cadres du CHUV ayant à décider de l'achat de matériel médical fourni par cette entreprise ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-165

Déposé le : 06.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

La E-cigarette des ados, Juul, sera bientôt en vente libre dans les kiosques : va-t-on attendre avant d'agir et assister à un remake de ce qui s'est passé avec la mise sur le marché des alcopops ?

Question posée

La société Juul Labs Suisse a choisi le groupe Valora pour distribuer son e-cigarette en Suisse : nos ados vont désormais pouvoir s'approvisionner facilement dans les kiosques. Lorsque que l'on sait que ce produit a fait des ravages auprès des ados aux Etats-Unis, j'ai l'honneur de poser la question suivante : le Canton compte-t-il mettre rapidement en place un plan d'actions, afin de s'assurer que ce produit ne sera pas vendu aux moins de 18 ans, conformément au code d'honneur des cigarettiers ?

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-160

Déposé le : 04.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Atteinte aux droits des salariés d'Hilcona à Orbe : pourquoi l'inspection cantonale du travail n'est-elle pas intervenue de manière efficace ?

Question posée

Les salarié.e.s de l'entreprise alimentaire Hilcona à Orbe, avec l'aide du syndicat Unia, se sont mobilisés pour dénoncer des conditions de travail indignes. Outre des salaires très bas, parfois de 17 francs de l'heure, et un recours très important à des contrats temporaires précaires impliquant des horaires très irréguliers, les salarié.e.s ont dénoncé des conditions de travail dans le grand froid ou avec des produits chimiques dangereux. Elles et ils ont aussi dénoncé un nombre élevé d'accidents, notamment des coupures et des brûlures à l'acide. Pourquoi l'inspection cantonale du travail, qui, selon les informations parues dans les médias, s'est rendue à trois reprises sur le site d'Orbe, n'est-elle pas intervenue pour rappeler l'employeur à l'ordre concernant le respect de la sécurité et de la santé des employé.e.s ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HOU-164

Déposé le : 06.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quelles mesures le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DES) prévoie-t-il pour empêcher une concurrence déloyale entre livreurs habituels et livreurs sous contrat avec Uber Eats ?

Question posée

À Genève, Uber Eats vient de faire son apparition dans le secteur de la livraison de repas à domicile. La société de plateforme a déjà annoncé qu'elle entendait aussi offrir ses services de livraison de repas à domicile dans le canton de Vaud. Uber Eats définit les tarifs et génère les commandes que les livreurs Uber Eats doivent acheminer aux clients. Compte tenu des pratiques d'Uber, le risque est grand que cette activité échappe à toute forme de signalement, d'imposition et de contrôle. Si dans le canton de Genève, un contrat type de travail (CTT) fixe des salaires minimaux impératifs et un minimum de protection pour le transport de choses pour le compte de tiers, il n'en existe pas dans le canton de Vaud. Quelles mesures le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DES) prévoie-t-il pour empêcher une concurrence déloyale entre livreurs habituels et livreurs sous contrat avec Uber Eats ?

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQ4-166

Déposé le : 04.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Hilcona, l'inspecteur du travail a-t-il pu tout contrôler ?

Question posée

Les employés d'Hilcona ont récemment fait part de leur mécontentement et ont mené une action visant à dénoncer des conditions de travail jugées inacceptables. Plusieurs aspects ont été mis en évidence : les salaires des temporaires, la sécurité et la planification du travail. Dans un article de presse, M. François Vodoz, chef du service de l'emploi, s'est dit surpris de ces revendications et a spécifié qu'un inspecteur s'est rendu sur place 3 fois sans que je cite « aucune de ces thématiques n'ont été abordées ». Voici donc ma question : **L'inspecteur du travail qui s'est rendu chez Hilcona a-t-il pu contrôler les éléments en lien avec les revendications des employés ? Je pense en particulier à ceux en lien avec les plannings du temps de travail et surtout les changements à court terme de ces plannings.**

Nom et prénom de l'auteur :

Balet Stéphane

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Reçu le 04.12.18

18-HQU-168

Scanné le _____

Question orale – Le rapport sur la nouvelle LABD a-t-il été noyé quelque part ?

Le 16 juin 2015, le Grand Conseil prenait en considération et renvoyait au Conseil d'Etat le postulat Denis-Olivier Maillefer au nom de la commission 15_191 « Suivi de la nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) ».

Notre parlement a accepté un rapport intermédiaire avec un nouveau délai au 30 juin 2018, sur préavis positif du bureau.

Cela fait donc plus de 5 mois que le gouvernement aurait dû fournir à notre parlement la réponse au postulat de notre ancien collègue et le nantir dudit rapport de suivi pour la nouvelle LABD. D'où ma question : quand le gouvernement compte-t-il tenir le délai et nous transmettre ce rapport ?

Stéphane Montangero



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-169

Déposé le : 06.12.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Qui contrôle les restaurants scolaires des réseaux reconnus FAJE munis d'une annexe de pique-nique ?

Question posée

Vous savez que de plus en plus de parents en situation difficile n'ont plus les moyens de payer les forfaits de garde des réseaux subventionnés. Les associations scolaires n'hésitent pas à mettre en place des places de pique-nique, financé à l'aide d'un forfait, sans qu'une surveillance poussée soit prévue et tout en faisant partie de réseaux d'accueil de jour reconnus par la FAJE.

Il faut préciser que ces réseaux sont subventionnés avec des conditions ne répondant pas au principe fondamental du prix de la prestation en fonction du revenu des parents,

Ce genre d'arrangement augmente le prix de la garde des enfants pour tous les parents. En effet si les heures de la pause de midi ne font plus partie du contrat de prestation, la part parentale augmente et implicitement les coûts pour la collectivité publique.

Comment le Conseil d'Etat peut-il contrôler la FAJE pour que cesse cette solution des pique-niqueurs, qui donne l'impression d'être simple mais est en réalité une astuce limite à la loi et surtout subventionnée par l'Etat pour 16 millions de plus en 2019 ?

En remerciant le Conseil d'Etat de sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Lohri Didier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :